

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD (AMI Assurances)

SIEGE SOCIAL : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société « AMI-Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

En KDT :

Primes émises nettes	Éléments	T1 2023	T1 2022	31/12/2022*
	Vie	8 540	3 325	50 094
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 228	1 142	3 684
	Transport	568	441	2 211
	Santé	1 715	1 122	5 524
	Automobile	34 002	33 251	127 504
	Non Vie	37 512	35 957	138 922
	Total	<u>46 053</u>	<u>39 282</u>	<u>189 016</u>

Sinistres réglés	Éléments	T1 2023	T1 2022	31/12/2022*
	Vie	1 633	774	4 502
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	128	70	1 830
	Transport	194	68	769
	Santé	1 061	974	4 755
	Automobile	15 659	21 430	98 501
	Non Vie	17 043	22 542	105 854
	Total	<u>18 676</u>	<u>23 316</u>	<u>110 356</u>

Primes cédées	Éléments	T1 2023	T1 2022	31/12/2022*
	Vie	341	235	1 858
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 170	853	2 148
	Transport	459	259	1 929
	Santé	0	0	0
	Automobile	480	407	1 620
	Non Vie	2 109	1 520	5 697
	Total	<u>2 450</u>	<u>1 755</u>	<u>7 555</u>

	Éléments	T1 2023	T1 2022	31/12/2022*
	Produits de placements dont revenus financiers	9 211	6 421	31 808
		9 056	6 421	30 844

Éléments	T1 2023	T1 2022	31/12/2022*
Commissions	5 525	5 055	19 216
Total	5 525	5 055	19 216

Remarque :

- Chiffres non audités.
- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

I- **BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

Les Primes émises nettes d'annulations et de ristournes : sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées : Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

Charges de commissions : S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer) : La charge de sinistres comprend les sinistres réglés **nets de recours encaissés**¹ et compte tenu des frais de gestion de sinistres directes, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au

¹ Pour les branches non-vie

coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements : Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable (NCT n° 31) relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

II- **FAITS SAILLANTS AU 31.03.2023 :**

- Au 31.03.2023, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'est établi à 46.1MD contre 39.3 MD au 31.03.2022, soit une augmentation de 17.2%.
- L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 37.5MD contre 36.0MD au 31.03.2022, soit un taux d'évolution de 4.3%, qui provient essentiellement de l'augmentation des primes émises des branches automobiles, transport et santé.
- Les primes émises vie progressent de 5.2 MD passant de 3.3 MD au 31.03.2022 à 8.5MD au 31.13.2023, liée principalement à l'accélération de la bancassurance.
- Les sinistres réglés totalisent 18.7MD contre 23.3 MD au 31.03.2022 soit une diminution de -19.9%. Cette variation s'explique principalement par la baisse de la liquidation des sinistres notamment pour la branche automobile de 5.8MD. (La baisse des règlements est considérée comme le fruit du maintien d'une politique de souscription sélective.)
- Les produits financiers ont augmenté de 2.8MD, passant de 6.4MD au 31.03.2022 à 9.2MD au 31.03.2023.
- Les commissions ont augmenté de 0.5MD (9.3%), cette variation provient essentiellement de l'augmentation des primes émises vie.